

**Assemblée bourgeoise du lundi 24 octobre 2016,
à 19h00 heures, à la salle des assemblées du bâtiment administratif, rue de l'Eglise 8**

- Présidence : Monsieur Gabriel M. Chappuis, président du Bureau de l'Assemblée des Bourgeois (BAB)
- Secrétaire : Monsieur Vincent Chételat, secrétaire communal
- Membres présents : Madame Sandrine Jolidon-Ory et
Messieurs Didier Chappuis et Josy Chappuis
- Personnes invitées
et présentes : Monsieur Jean Châtelain, architecte, Monsieur Pascal Hänni, représentant du
Conseil communal pour la Bourgeoisie.

L'assemblée a été convoquée conformément à l'article 14 du Règlement d'organisation, par publication dans le Journal Officiel n° 35 du 12 octobre 2016 et par courrier adressé du 27 septembre 2016.

Quatorze citoyennes et citoyens bourgeois sont venus assister aux débats.

Monsieur le Président déclare l'Assemblée ouverte. Il salue chacune et chacun et les remercie de prendre part à cette Assemblée. Monsieur Vincent Chappuis est nommé tacitement en qualité de scrutateur.

Monsieur le Président donne connaissance de l'ordre du jour tel qu'il a été publié :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée bourgeoise du 3 février 2016 ;
2. Présentation du projet pilote « Innovator » et son influence sur le projet « Partage » ;
3. Décider l'ouverture d'un crédit de Fr. 480'000.00 pour la construction en bois local du bâtiment « Innovator », à couvrir par prélèvement sur les réserves de la Bourgeoisie ;
4. Divers.

1. Procès-verbal

Le procès-verbal de l'Assemblée bourgeoise du 3 février 2016 a été publié sur le site internet de la Commune. L'Assemblée ne demande pas sa lecture. Il est approuvé tacitement, à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

2. Présentation du projet pilote « Innovator » et son influence sur le projet « Partage »

Monsieur le Président passe la parole à Madame Sandrine Jolidon, vice-présidente du Bureau de l'Assemblée bourgeoise. Dans un premier temps, Madame Sandrine Jolidon donne des informations sur le marché du bois actuel dont les prix de vente n'ont cessé de chuter à l'inverse des charges salariales. Raison pour laquelle il est judicieux d'utiliser le bois local pour ce projet de construction. Ensuite, Madame Sandrine Jolidon donne un aperçu des travaux réalisés par les membres du BAB

depuis l'Assemblée communale du 3 février 2016. La fréquence des séances est passée d'une fois par mois à deux fois par mois. De plus, Monsieur Gabriel Chappuis rencontre régulièrement l'architecte mandaté pour ce projet. Tout ceci a permis de présenter le projet Innovator avec quelques six mois d'avance par rapport au programme projeté. Madame Sandrine Jolidon revient sur quelques critères importants concernant la construction du bâtiment Innovator : utilisation du bois local, auto-suffisant en énergie, construction des modules en atelier, accès pour les personnes à mobilité réduite.

Elle passe ensuite la parole à Monsieur Jean Châtelain, architecte. Ce dernier informe que les membres du BAB ont visité un bâtiment à l'EMPA à Dübendorf qui répond à quasiment tous les critères voulu par la Bourgeoisie pour la construction des bâtiments Innovator et Partage. Ensuite, il donne quelques informations concernant l'emplacement de la parcelle à Aigre-Vie qui présente un profil particulier, en forte pente. Le bâtiment sera donc construit sur pilotis sur lesquelles sera posée une plateforme. Ensuite, les modules seront posés sur cette plateforme. Ces modules seront identiques à ceux qui seront utilisés dans le projet Partage. Il est bien clair que le bois sera l'élément principal de la construction. Le toit sera entièrement recouvert de panneaux solaires photovoltaïques qui permettront une production annuelle de 15'000 Kwh par année, soit le double de la consommation annuelle d'une famille. Ce surplus pourra être utilisé à des fins de recharge de moyens de transport ou stocké dans des batteries. Au sujet des coûts, Monsieur Jean Châtelain s'est basé sur le prix du m³ SIA. Cette construction reviendrait à Fr. 700.00/m³, soit quelque peu supérieure à une construction traditionnelle. Ainsi, le coût de la construction de ce bâtiment représente un montant de Fr. 480'000.00.

Pour terminer, il donne quelques informations concernant le projet Partage. Selon les premiers jets, entre trois et quatre bâtiments pourraient voir le jour sur les parcelles bourgeoises sises au lieu-dit « Sur la Lave ». La construction des modules s'articulera autour d'une colonne centrale. Il y aura quatre modules par étage, soit 12 modules par bâtiment. Le rez-de-chaussée restera un lieu commun.

Monsieur le Président remercie Monsieur Jean Châtelain pour sa présentation. Il rappelle que le projet Innovator permettra d'expérimenter les solutions qui seront utilisés dans le projet Partage.

La discussion est ouverte.

Monsieur Clément Chappuis demande si toutes les parcelles bourgeoises sises « Sur la Lave » sont concernées par le projet Partage. Effectivement, ces parcelles sont pour l'instant prévu pour le projet Partage. L'avantage de la construction prévue est que ces bâtiments pourront être construits par étape. Monsieur Clément Chappuis souhaite savoir comment sera utilisé le bâtiment Innovator. L'idée principale est de mettre à disposition de la population un laboratoire d'idée. Dans un premier temps, il sera aussi utilisé par le BAB pour ses séances de travail concernant le projet Partage.

Madame Raymonde Champion demande si des personnes ont déjà montré de l'intérêt pour l'utilisation de ce bâtiment ? Pendant deux ans c'est le BAB qui va l'utiliser pour ses activités.

Monsieur Didier Chappuis informe l'Assemblée que ce bâtiment pourra également être transformé en appartement.

Monsieur François Joray souhaite savoir quels sont les coûts pour modifier les modules. De plus, il mentionne que la flexibilité a ses limites. Monsieur Jean Châtelain explique le principe du bâtiment Partage. Le module de base est un studio avec un grande terrasse. Les agrandissements se font par l'ajout d'un bloc de trois modules, avec une emprise sur la terrasse. La limite de la flexibilité est donc la grandeur totale du module.

Monsieur François Joray demande quel est l'indice d'utilité de ces bâtiments ? Ce dernier n'est pas encore défini.

